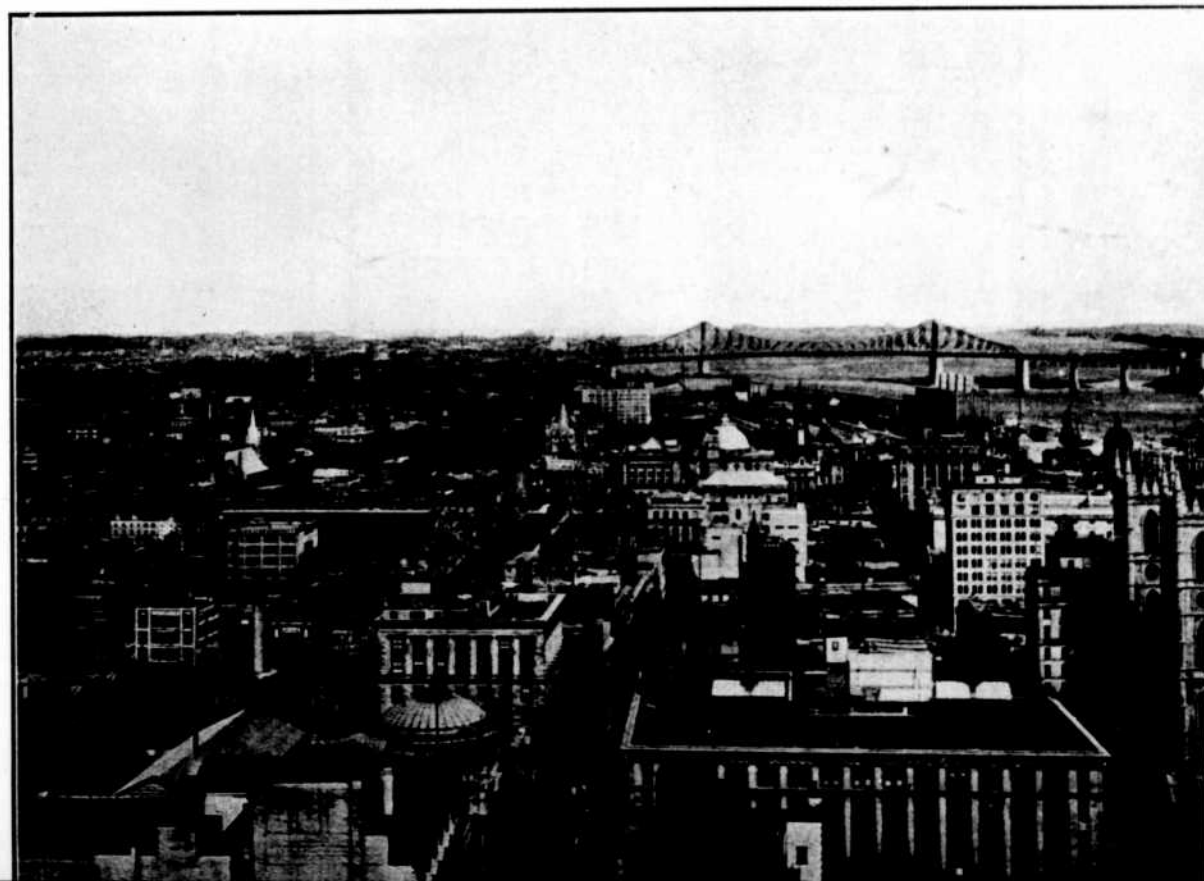


LE BULLETIN

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL ET
DE LA SECTION DES JEUNES

• JUILLET 1940 •
MONTREAL, QUE.



Cliché C.N.R.

Cigarettes



GRADS

Un produit de la maison
canadienne et indépendante

L.-O. GROTHÉ, LIMITÉE

Précepte de Circulation

**QUAND
LES VOIES
SONT
LIBRES —**

**LES TRAMWAYS
SONT à L'HEURE**

**---et les voyageurs
ne sont pas retardés**



Secrétariat de la Province

École des hautes études commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

Prépare aux situations
supérieures du commerce,
de la finance et de l'industrie

Cours du jour—Cours du soir

Cours par correspondance

Comptabilité, mathématiques, droit civil, droit commercial,
langue anglaise, langue française, économie politique,
géographie économique, histoire universelle, langues étran-
gères (anglais, italien, espagnol, allemand), d'après la
méthode linguaphone.

Commerçants, hommes d'affaires, inscrivez-vous vous-mêmes ou
inscrivez vos fils ou vos employés à l'un ou l'autre de nos cours
par correspondance.

Renseignements gratuits sur demande au

DIRECTEUR

535, AVE VIGER, MONTRÉAL

Société d'Administration et de Fiducie

(Administration and Trust Company)

fondée en 1902

Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles

VOÛTES DE SÛRETÉ

Siège social: MONTRÉAL
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)
5, EST RUE ST-JACQUES

Hon. E.-L. PATENAUDE
Président

J.-THEO. LECLERC
Directeur Général

J.-C. BROUSSEAU
Secrétaire

AGENCES

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver

Le Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

SOMMAIRE

	Page
Courrier du mois	2
Les impôts fédéraux	3
La Biscuiterie au Canada.....	5
Dans la Province de Québec	7
La taxe de vente.....	12
Nos membres à l'exposition de l'Artisanat	13
Félicitations	16
La Mission de la Hollande.....	17
Votre Programme, Messieurs.....	21



JUILLET 1940

42ème Année

7ième Numéro

ABONNEMENT: \$3. PAR AN

Le Bulletin de la Chambre de Commerce
du district de Montréal

25 est, rue St-Jacques

Montréal

PAIN

GATEAU

Pain Suprême Limitée

La plus grande boulangerie
canadienne-française au pays

»«

C. O. BOUSQUET, Président

»«

Téléphones: CR. 2106—WI. 7136

QUALITE

SERVICE

DOUBLEZ
VOTRE
PLAISIR
AVEC



Hiram Walker's
**SPECIAL HIGHLAND
WHISKY**

Courrier du mois

Les Intéressés n'ont qu'à téléphoner au Secrétariat de la Chambre (PLatan 8138) pour obtenir les noms et adresses de ces Correspondants.

PRODUIT OU SERVICE	No	ORIGINE	OFFRE OU DEMANDE
Pétrole brut, coton	568	Houston, Texas	Communication
oxyde vert de chrome	569	Montréal	Offre d'achat
Bois "de commerce", dormants, poteaux	571	Fortierville, Qué.	Offre de vente
Bas de soie artificielle	572	Bulawayo, Afrique du Sud	Offre d'achat
Caoutchouc brut	573	Aruka Estates, Demerara	Offre de vente
Ananas, mangues	574	Mexico, Mexique	Offre de vente
Tissus de coton	575	Durango, Mexique	Offre d'achat
Cadeaux	576	Beardmore, Ont.	Communication
Pâte de papier	577	Bilbao, Espagne	Communication
Tissus de laine et de coton	578	Valparaiso, Chili	Agences demandées
Produits mexicains	580	Mexico, Mexique	Communication
Fourrures	581	Mexico, Mexique	Représentation demandée
Chapeaux de paille panamas	582	Guyaquil, Equateur	Offre de vente
Sandales, poteries et autres produits de l'artisanat mexicain	583	Oaxaca, Mexique	Offre de vente
Bonbons, biscuits, mercerie	584	Blenheim, Ont.	Représentation demandée
Rubans de toutes sortes	587	Luton, Angleterre	Représentation offerte
Bois dur pour construction	588	Elkins, West Va.	Communication
Savon en flocons ou au're	589	Windsor, Ont.	Offre d'achat
Ferraille, fil de cuivre	590	Sta-Rita, Corozal, B.-H.	Offre de vente
Flocons d'avoine, farine, whisky, marmelade, sard nes, saumon, huîtres; crevettes, poisson séché, fruits et légumes, soie, ustensiles de cuisine	591	San Jose, Costa Rica	Agence demandée
Papier de toutes sortes	592	Alexandrie, Egypte	Représentation demandée.
Hypochlorite de calcium, soude Solvay 58%, "H.T.H." américain	593	Jamaïque, B.W.I.	Offre d'achat.
Tous objets en cuivre, en métal non ferreux et en acier inoxydable	594	Philadelphie, Penn.	Agence offerte.
Lingerie et bonneterie, papier journal et papier d'emballage, meubles, quincaillerie, farine, accessoires d'automobiles	595	Jamaïque, B.W.I.	Représentation demandée.
Fourrures	596	Porto Alegre	Agences demandées.
Tous matériaux de construction, quincaillerie, peintures	597	Lévis, Qué.	Représentation demandée.
Serviettes en papier	598	Londres, Angleterre	Offre d'achat.
Général	599	Pembroke, Bermudes	Communication.
Dentelle et passementerie	600	Portadown, Irlande du Nord	Représentation offerte.
Huile de lin, couleurs préparées chimiquement	601	Hong Kong, Chine	Offre d'achat.
Outils, brimborions, pacotille	602	St-Lucia, B.W.I.	Communication.
Machinerie pour fabrication de bonneterie	603	Providence, R.I.	Offre de vente.
Papier de toutes sortes	605	Alexandrie, Egypte	Agence demandée.

C'est la guerre!

LES IMPÔTS FÉDÉRAUX

Résumé Général

I

Dans le but de conserver le change étranger

- a) Taxe de **10%** sur la valeur fixée à la douane de toutes les **importations** venant de pays hors de l'empire.

Revenu anticipé: 65 millions.

Note 1: dans le cas où cette préférence impériale placerait le fabricant canadien dans un état d'infériorité, on fera les ajustements nécessaires.

2: la commission des prix et du commerce empêchera un relèvement injustifié des prix.

- b) Taxe sur la vente des **automobiles** de tourisme
- | | |
|----------------------|-----|
| jusqu'à \$700 | 10% |
| de 700 à 900 | 20% |
| de 900 à 1,200 | 40% |
| plus de 1,200 | 80% |

Revenu prévu: 3 millions.

II

Mesures d'ordre fiscal

- a) Taxe sur les **bénéfices extraordinaires**:

1. l'option A est supprimée.
2. 75% des bénéfices réalisés en surplus de la moyenne des quatre années précédant la guerre.
3. le total de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les bénéfices extraordinaires ne doit pas être inférieur à 30% des profits d'une corporation.
4. l'impôt sur les profits des maisons non incorporées sera d'au moins 12%.
5. des règlements déterminent ce qu'il faut entendre par profit normal dans le cas d'une nouvelle entreprise ou d'une maison qui vient de traverser une période difficile.

6. l'impôt ne s'applique pas aux profits de moins de \$5,000.

7. un propriétaire ou des associés ont droit à un prélèvement annuel de \$5,000.

8. une commission d'arbitrage surveillera l'application de l'impôt.

9. les industries extractives de l'or et du pétrole jouissent d'un traitement particulier.

Revenu probable: 100 millions.

- b) Impôt sur le **revenu des particuliers**:

Général: Augmentation des taux

Réduction des exemptions de base

Exemptions: Célibataires:	\$ 750.00
Mariés:	1500.00
Enfants:	400.00 chacun
Barème: Montant imposable	%
250	6
750	8
1000	12
etc.	

Les surtaxes de 20% et de 5% sont supprimées.

- c) Taxe de la **défense nationale** sur le revenu:

Célibataires: de \$600.00 à \$1,200.	2%
Plus de \$1,200.	3%
Mariés: Plus de \$1,200.	2%

En aucun cas le revenu du contribuable ne doit être abaissé au-dessous de \$600 ou de \$1200 selon le cas.

Exemption: \$8.00 par enfant.

Les patrons déduiront cet impôt du salaire de leurs employés. Les sociétés déduiront cet impôt des dividendes et intérêts. Le contribuable devra faire une déclaration. Les prélèvements commencent le 1er juillet.

Revenu anticipé: 58 millions.

RODOLPHE BÉDARD

Comptable agréé
Chartered Accountant

BUREAU ÉTABLI EN 1908

425, avenue Viger
MONTRÉAL



La plupart des services que
vous offre
**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

vous sont nécessaires.

Voyez tout de suite le gérant de la succursale la plus proche de chez vous. Il vous dira ce que la Banque peut faire pour vous, il vous conseillera et apportera peut-être une solution à vos problèmes. Il vous attend, soyez sûr qu'il vous accueillera avec empressement, compétence et courtoisie.

III

Impôts de rectification et de revenu

- a) Accise sur les 100 **allumettes** 1 cent
- b) Accise sur les **cigarettes** d'un poids inférieur 2½ livres le 1000 \$6.00
- c) Accise sur le **tabac manufacturé**, la livre 35 cents
- c) Accise sur le **tabac en feuilles**, la livre 10 cents
(n'est pas imposée aux marchands et manufacturiers)
- e) Accise sur le **papier** et les **tubes à cigarettes**, le cent 5 cents
- f) Les **cigares** seront aussi taxés:
Revenu probable: 15½ millions.
- g) Accise sur les pneus: la livre 5 cents
Revenu anticipé: 11/10 million.
- h) Accise sur les **radios récepteurs**, les **lampes** de radio, les appareils **photographiques**, les **phonographes** 10%
Revenu: 1½ million.
- i) Taxe de vente sur les **fouurrures** teintes ou préparées 12%
- j) Les exemptions en faveur des fabricants de **conserves** domestiques et les cultivateurs-fleuristes sont diminuées.
- k) **Gaz carbonique** utilisé dans la fabrication des liqueurs douces, la livre 5 cents
- l) Les nouveaux contrats de **rentes viagères** ne comporteront plus l'exemption de \$1,200.
- m) certains changements techniques au tarif douanier.

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS EN DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement

Exportation

Drawback

EMBALLAGE - EXPÉDITION - EMMAGASINAGE - DÉMÉNAGEMENT

Service de transport commercial et particulier par camions sur distances éloignées

DIAMOND TRUCK CO., LTD

CAMIONNEURS RESPONSABLES — SERVICE DE TRANSPORT QUOTIDIEN



MONTRÉAL
1425, ave. Argyle
Tél. HA. 9175

TORONTO
6, Mercer
Tél. WA. 2797

SHERBROOKE
111, Books
Tél. SH. 1944

OTTAWA
33, Augusta
Tél. R. 761

DRUMMONDVILLE
45, St-Damase
Tél. 2255

OTTAWA
rue River
Tél. 179-J

La Biscuiterie au Canada

par JEAN-PAUL FOREST

L'essor de la biscuiterie au Canada s'affirme de plus en plus avec les années. Quoique les derniers chiffres détaillés que nous ayons remontent à 1938, les rapports préliminaires de 1939 montrent que la valeur de la production suit toujours la même courbe ascendante.

La production

En 1938, elle se chiffrait à 53,791 tonnes estimées à \$14,288,404, et se subdivisait ainsi: biscuits ordinaires et de fantaisie, 40,489 tonnes d'une valeur de \$10,276,065; biscuits au soda, 13,302 tonnes d'une valeur de \$4,012,339. Voilà qui se compare favorablement avec la production de l'année précédente qui se totalisait à 54,384 tonnes, soit un peu plus en quantité, mais moins en valeur soit \$14,103,665. La tendance est donc nettement à l'accroissement dans la qualité. Ces résultats de 1937 se répartissaient comme suit: biscuits ordinaires et de fantaisie, 41,254 tonnes d'une valeur de \$10,065,607; biscuits au soda 13,130 tonnes d'une valeur de \$4,038,058.

Les biscuiteries

Il y en avait 35 dans tout le pays; 23 d'entre elles se confiaient à la fabrication des biscuits, et les 12 autres s'occupaient également de confiserie. Ce n'est cependant qu'un à-côté en regard de la production des biscuits. La province de Québec tenait la première place dans le domaine de la biscuiterie avec 15 établissements, alors que l'Ontario n'en avait que huit.

Pour sa part, Montréal possédait en 1938 sept importantes manufactures du genre, dont deux ne faisaient que des biscuits. C'étaient Biscuit Select Ltée, la Cie de Biscuits Stuart, Charbonneau Ltd., la Compagnie de Biscuits Aetna Ltée, David & Frère,

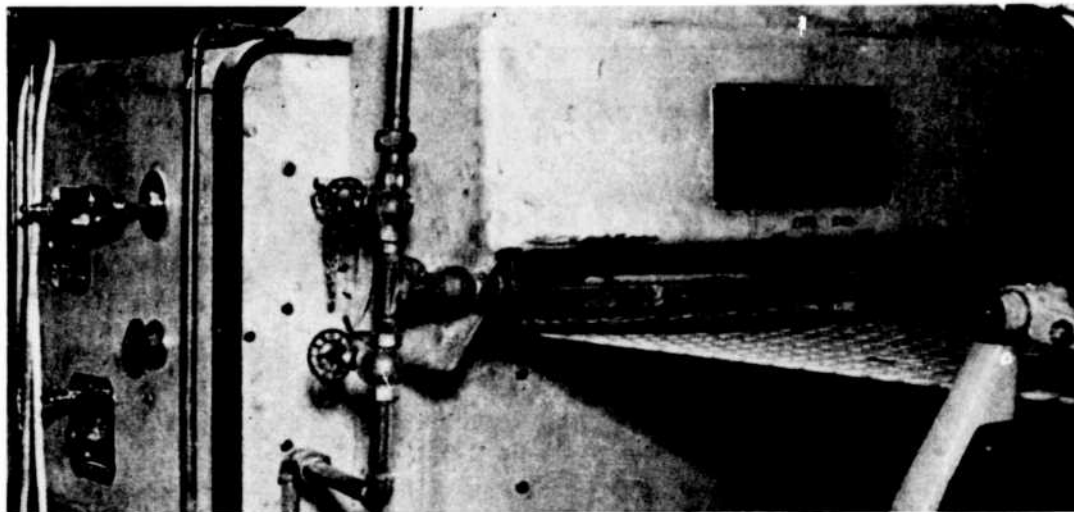
Lido Biscuits Ltée et Viau Biscuit Corporation. Fait remarquable, six de ces entreprises étaient contrôlées par des Canadiens français.

Le capital investi dans ces 35 industries était de \$12,203,410; elles employaient 4 768 personnes qui en retiraient un traitement annuel de \$4,230,265. Les ingrédients leur coûtaient \$8,221,962 en 1938 et la valeur brute de la production (y compris la confiserie) était de \$19,277,606.

La consommation

Elle s'élevait à 107,256,347 livres en 1937 ce qui représentait une valeur de \$14,198,504. Elle fut un peu moindre en 1938, soit de 106,184,079 livres, avec cependant une

ENTREE DU FOUR



valeur supérieure, soit \$14,327,-444. Le consommateur cherche de plus en plus la qualité, semble-t-il, et les chiffres comparés de la production 1937 et 1938 démontrent également que le fabricant répond à ce besoin. Mais il se peut aussi que ce soit le dit fabricant qui ait créé le besoin d'une meilleure qualité: cela, les chiffres ne le disent pas... et la publicité fait tant de merveilles aujourd'hui!

L'exportation

Elle est pour ainsi dire insignifiante: 4,036,800 livres sur une production de 108,768,000 livres en 1937 et de 3,772,600 livres sur une production de 107,384,000 en 1938. Les Etats-Unis prennent aux environs de 80% du total à eux seuls. Comme autres clients, men-

tionnons le Royaume-Uni (2%), Terre-Neuve (2%), les Bermudes (1%), la Guyane anglaise, la Jamaïque, Trinidad et Tobago, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles St-Pierre et Miquelon, l'Afrique du Sud et les Barbades. Ce sont des marchés en friche qu'il devrait être possible de conquérir: avis aux intéressés!

L'importation

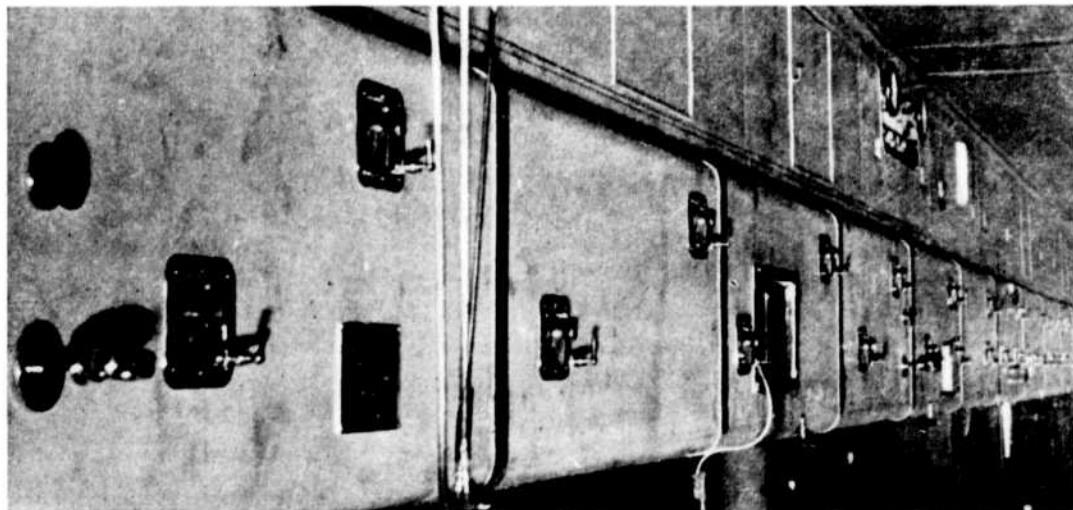
Si faible que soit l'exportation, elle double, ou presque, l'importation: de quoi faire plaisir aux fabricants canadiens, puisque la balance, si négligeable soit-elle, est encore en leur faveur. En effet, les chiffres de 1937 donnent 2,525,-147 livres de biscuits importés, en regard de 4,036,800 exportés; ceux de 1938, 2,572,679 livres de biscuits importés pour 3,772,600 ex-

portés. Le Royaume-Uni est le principal fournisseur avec plus de 85% des importations. Les Etats-Unis le suivent de loin avec 13%. Vous voyez d'ici qu'il ne reste pas beaucoup de biscuits pour les autres! La qualité moyenne des produits importés est sensiblement égale à la qualité moyenne de la production canadienne.

Quoique cette étude ne soit pas très approfondie, elle permet pourtant de tirer certaines conclusions. La production des biscuiteries, de même que la consommation au pays, paraissent stables. L'augmentation de la qualité a permis aux fabricants de compenser une production légèrement inférieure en 1938 (par rapport à 1937) par une valeur supérieure des den-

(suite à la page 16)

VUE DU FOUR



Hommes d'affaires!

MOBILIERS SCOLAIRES MODERNES LIMITEE

*Vous offre une ligne complète d'ameublement
de bureau fabriquée à Montréal*

Pierre H. Bélanger
Jacques Bélanger, B.Com.

5 EST, RUE NOTRE-DAME
PLateau 8469

Claude Bélanger
Victor Dufault

Dans la Province de Québec

L'IMPOT SUR LES CORPORATIONS

Résumé de quelques passages et extraits de la loi.

Définition de la "corporation personnelle"

C'est une corporation ou une compagnie par actions, peu importe l'époque ou le lieu de sa fondation et l'endroit où elle exerce ses opérations ou possède son actif, qui est contrôlée directement ou indirectement par une personne qui réside dans la province, ou cette personne et son épouse ou quelque membre de sa famille, ou par une réunion des susdits, ou par toute autre personne, ou corporation pour son compte ou leur compte, soit en détenant une majorité des actions de cette corporation, soit de tout autre manière, et dont le revenu brut provient, jusqu'à concurrence d'un quart ou plus, de l'une ou de plus d'une des sources suivantes :

1—de la propriété, ou du négoce ou trafic des obligations, stocks ou actions, débentures, mortgages, hypothèques, lettres de change, billets ou autres biens semblables;

2—du prêt d'argent avec ou sans garantie ou par voie de

rentes, annuités, redevances, intérêts ou dividendes;

3—de quelque droit, titre ou intérêt dans un héritage ou une fiducie.

TAXE SUR LES PROFITS DE CERTAINES COMPAGNIES :

Elle est portée de deux et demi pour cent à 5%. Cependant, cette taxe ne s'applique pas à une corporation personnelle imposable en vertu de la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.

TAXE SUR PROFITS PAYEE AILLEURS

L'article 9 de l'ancienne loi, traitant de la taxe sur profits payée ailleurs est abrogé. Celui qui le remplace prévoit de nouveaux modes de calculer la déduction de taxe accordée en ce cas.

La nouvelle loi a son effet à compter du 1 avril 1940.

LE NOUVEL IMPOT SUR LE TABAC

Ainsi donc, c'est écrit: nous aurons, nous avons un impôt provincial sur le tabac! Il ne nous appartient pas de juger de son

bien-fondé. Il nous faut nous contenter de donner quelques éclaircissements sur le bill 71 de la législature provinciale, bill qui nous renseigne sur les modalités de cette mesure. Voici donc des détails utiles, le cas échéant:

Section I: GENERALITES

Ce qui est taxé, c'est le tabac sous quelque forme qu'il soit consommé, y compris le tabac à priser; mais ceci ne comprend pas le tabac brut en feuilles et les cigares vendus à un prix de détail de cinq cents ou moins chacun.

Il s'agit uniquement de vente en détail, c'est-à-dire faite à un consommateur pour fins de consommation et non de revente, du moins en ce qui concerne l'impôt.

Section II: LICENCE

Une licence de \$1 est nécessaire à toute personne qui vend du tabac dans la province. La demande d'obtention doit être faite au contrôleur provincial du revenu. Le trésorier peut refuser d'émettre cette licence à toute personne trouvée coupable d'une infraction à la présente loi. Il peut annuler ou suspendre toute licence pour défaut de se conformer aux dispositions de la loi.

Art. 7: Renseignements

Les renseignements suivants sont requis quand une licence est demandée, a) par une ou plu-

PLateau 9709

Anderson & Valiquette

Comptables - Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
Roméo Carle, C.A.
A. Dagenais, C.A.
A. Choquette, C.A.
P. Huot, C.A.

84 ouest, rue Notre-Dame - Montréal

JOHN MILLEN & SON, LIMITED

FONDEE EN 1869

Plus de 70 ans de service
dans la Province de Québec

DISTRIBUTEURS EN GROS
des principales lignes
d'accessoires pour automobiles
camions, radios, etc.
Nous servons aussi les
industries

Spécialité :
Pièces de rechange

ATELIER DE MECANIQUE
AVEC OUTILLAGE COMPLET

639, rue, St-Jacques
Montréal

sieurs personnes faisant affaires sous un nom collectif ou raison sociale: leurs noms et adresses; b) par une société: le nom et l'adresse de chaque associé; c) par une corporation, un club, une association ou un syndicat: le nom et l'adresse du président s'il réside en cette province, sinon, le nom et l'adresse de son gérant ou représentant résidant en cette province, de même que l'adresse de sa place d'affaires en cette province.

Section III: L'IMPOT ET SA PERCEPTION

Chaque consommateur doit, lors de l'achat de tabac en cette province pour fins de consommation, payer un impôt de dix pour cent du prix de vente en détail. Le tabac apporté de l'extérieur de la province pour fins de consommation est aussi sujet à cet impôt et on doit en faire rapport au contrôleur.

Art. 10:

L'impôt établi par la présente loi doit être calculé séparément sur chaque paquet et toute fraction d'un cent doit être comptée comme un cent entier. Cependant, dans le cas de vente en détail de cigares, l'impôt sera calculé sur le prix de détail de chaque cigare.

L'impôt doit être perçu par le vendeur, qui doit faire rapport des sommes perçues au bureau du revenu dans les quinze jours suivant immédiatement le mois de calendrier durant lequel toute vente s'est effectuée.

Section IV: RAPPORT DU VENDEUR

L'exactitude du compte rendu du vendeur doit être attestée par un affidavit ou une déclaration solennelle. Tout vendeur en gros ou en détail peut être obligé à tenir un état convenable de ses achats, ventes et livraisons de tabac.

Tout officier du revenu dûment autorisé peut à tout moment examiner les livres et documents d'un vendeur en gros ou en détail et contrôler l'exactitude des rapports soumis.

Section V: INFRACTIONS ET PEINES

Toute personne qui, a) vend ou livre du tabac sans licence valide; b) refuse ou néglige de percevoir l'impôt ou d'en faire remise; c) refuse ou néglige de permettre à un officier du revenu de faire l'examen et le contrôle mentionnés ci-haut, est passible, sur poursuite sommaire, en sus des frais et de l'obligation de faire remise de l'impôt, d'une amende d'au moins dix dollars, mais n'excédant pas mille dollars pour chaque vente dans le cas "b", et dans les cas "a" et "c" pour chaque jour de telle infraction; dans tous les cas, à défaut du paiement de l'amende et des frais et de remise de l'impôt ci-dessus mentionné, d'un emprisonnement de trois mois.

Le consommateur qui ne paie pas l'impôt est passible d'une amende variant de dix dollars à

Téléphone AM. 2131 *

Câble "Monrob"

Mongeau & Robert Cie Ltée

IMPORTATEURS

Combustibles pour l'Industrie et
tous les genres de chauffage

1600 est, rue Marie-Anne

Nous expédions en quantité de char dans toute la Province de Québec et dans les autres provinces où les taux de fret le permettent.
Demandez nos cotes. Livraison à votre gare. La qualité de nos charbons ne laisse rien à désirer.

deux cents dollars ou, à défaut de paiement de la dite amende, et des frais, d'un emprisonnement d'un mois.

Le vendeur qui néglige de faire rapport est passible pour la première infraction d'une amende de pas moins de dix dollars et pas plus de mille dollars, et les frais, ou d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de trois mois. Pour chaque infraction subséquente, en sus des frais, d'un emprisonnement de trois mois.

Section VIII: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 25: Dans le but de faciliter la perception et la remise de l'impôt établi par la présente loi, ou de prévenir le double paiement de cet impôt sur le même tabac, le trésorier de la Province peut faire avec un vendeur telles conventions qu'il jugera à propos.

Tout impôt exigible en vertu de la présente loi portera intérêt au taux de cinq pour cent par année, à compter de la date où il aurait dû être remis au bureau du revenu.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner que la perception de l'impôt établi par cette

loi se fasse au moyen de timbres adhésifs apposés par le vendeur sur le tabac vendu pour consommation ou sur le paquet.

La présente loi entrera en vigueur le 1er juillet 1940.

L'IMPÔT DE QUÉBEC SUR LE REVENU

C'est une loi qu'il importe de connaître parce qu'elle atteint tous les membres de la Chambre. Elle constitue, en résumé, une superposition à l'impôt fédéral sur le revenu qui existe déjà. En voici des extraits destinés à en montrer la portée générale:

Toute personne est sujette à cette loi si, a) elle a sa résidence ou sa résidence ordinaire dans Québec durant l'année; b) elle séjourne dans Québec durant une période ou des périodes représentant 183 jours de l'année; c) elle est employée dans Québec durant l'année; d) ne résidant pas dans Québec, elle y exerce un commerce durant l'année; e) elle retire un revenu pour services rendus dans Québec pendant l'année autrement que dans le cours d'un

LARUE & TRUDEL

Chartered Accountants
Comptables Agrés

Edifice
Transportation
Montréal

Edifice
Banque Canadienne Nationale
Québec

MONTREAL WAX PAPER CO. LTD.

Manufacturiers de
papier ciré

HERVE ALLAIRE
Vice-Président

Membre de la Chambre

8635, Drolet

DU. 1721



Maurice Bernardin

André Bernardin

Jean-Louis Bernardin

MEMBRES DE LA
CHAMBRE DE
COMMERCE

**COURTOIS FRÈRES
ASSURANCES, ENRG.**

1285, rue Visitation
CHerrier 3195

J. MAURICE McNULTY

WILFRID BROUILLETTE

Membres de la chambre

McNULTY, BROUILLETTE Limitée

Assurances Générales

Agents Provinciaux

THE EAGLE FIRE CO.

THE NORTH EMPIRE FIRE INS. CO.

THE BRITISH EMPIRE ASS. CO.

NATIONAL SECURITY INS. CO.

132 ouest, St. Jacques

PLateau 8823*

FORTES RÉSERVES

FONDÉE EN 1899

SÉCURITÉ ABSOLUE

CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.

UNE COMPAGNIE ESSENTIELLEMENT CANADIENNE

avec succursales d'un océan à l'autre

Le Continental peut vous aider à préparer votre indépendance future, au moyen d'une économie systématique maintenant!

Bureau Provincial, 410 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
JOHN W. PEACHY, Gérant

Téléphones MA. 2461-2462

PAUL-E. TREMBLAY & CIE

Assurances Générales

465, rue St-Jean
MONTREAL

Agents généraux

La Compagnie d'Assurance Canadienne
Mercantile.
The New Brunswick Fire Insurance Company
Jersey Insurance Company.

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament?

Si vous l'avez fait, quelque changement survenu dans votre situation ne rendrait-il pas une révision opportune?

Assurez-vous en temps utile que vos dispositions testamentaires sont les plus favorables possible à votre famille. Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous consulter sans prendre aucun engagement.

L'HON. J.-M. WILSON
Président

L'HON. D.O. L'ESPÉRANCE
Vice-président

BEAUDRY LEMAN
Vice-président

RENÉ MORIN
Directeur général

Trust Général
du Canada

QUÉBEC
71,
rue St-Pierre

MONTREAL
112,
rue St-Jacques

emploi régulier ou continu, à toute personne résidant ou exerçant des opérations dans Québec; f) antérieurement à sa nomination elle résidait dans Québec, et est maintenant, était pendant cette année ou une partie de cette année, ou devient ministre, haut commissaire, fonctionnaire, serviteur ou employé du gouvernement du Canada, ou un agent général pour l'une des provinces du Canada, ou tout fonctionnaire, serviteur ou employé de cette province résidant hors du Canada, sauf sur le revenu reçu par voie de traitement du dit gouvernement.

L'impôt est de 15% du montant de la taxe payable au gouvernement fédéral sur le revenu de l'année précédente. Cet impôt ne doit en aucun cas dépasser \$7,000.

Toute personne imposable doit faire sa déclaration, le 31 août 1940 et au plus tard le 30 avril de chaque année subséquente, accompagnée d'au moins un tiers du montant de l'impôt ou toute portion que le lieutenant-gouverneur en conseil peut déterminer; pour l'impôt exigible en 1940, elle doit acquitter le solde dans les trois mois qui suivent (le 31 août), avec une pénalité de 2% sur ce solde; pour toute année subséquente, dans les quatre mois qui suivent, avec intérêt de 5% l'an sur ce solde, à compter du dernier jour

prescrit pour produire cette déclaration jusqu'au moment du paiement.

Tout paiement de cet impôt doit être fait au receveur général du Canada pour le compte de la province de Québec.

Pénalités

Art. 6: Toute personne imposable suivant la présente loi qui, suivant sa propre estimation, fait un versement inférieur au tiers de l'impôt ou à toute autre portion d'icelui que le lieutenant-gouverneur en conseil peut déterminer, ou omet de faire un versement le 31 août 1940 ou en toute autre année subséquente, à l'époque où elle doit produire sa déclaration au Commissaire de l'impôt sur le revenu ou au ministre du revenu national, ou fait défaut d'acquitter le solde de l'impôt tel qu'estimé dans les trois mois de son échéance en 1940 et dans les quatre mois d'icelle en toute année subséquente, doit payer, en sus de la pénalité de 2% ou de l'intérêt au taux de 5% l'an prescrits, une pénalité additionnelle de 2% pour 1940 et un intérêt supplémentaire de 3% l'an pour les années subséquentes, sur ce qui est impayé depuis la date du défaut jusqu'à la date du paiement.

Toute personne ou corporation doit payer l'impôt ainsi que l'intérêt et les pénalités établis et imposés sur les biens, affaires ou

Gratuitement!
avec
chaque achat de clichés,
une boîte filière pour les conserver

ÉCRIVEZ
POUR
DÉTAILS

Service
DE PHOTOGRAVURE Enrg

447 S^{te} HELENE
MONTREAL

★ PLATEAU 4893 R.R.LABELLE, Prop.

actif qu'elle administre, gère, liquide ou autrement contrôle, ou dont elle s'occupe, **pour toute autre personne**, avant de procéder à toute répartition quelconque des biens, affaires ou actif mentionnés.

Toute personne ayant refusé ou négligé, sans avoir donné avis d'appel, de payer tout impôt, intérêt ou amende ou versement d'impôt échu, s'expose à voir ses biens et effets saisis. Cette saisie-arrêt dure dix jours aux frais de la dite personne; après quoi, à défaut de paiement de la somme due ainsi que des frais et dépens, les biens et effets saisis doivent être vendus à l'enchère publique.

Si le ministre du revenu national ou le trésorier de la province soupçonne qu'un contribuable est sur le point de quitter la Province, il peut, par lettre recommandée, adressée au contribuable, exiger le versement de toutes taxes, pénalités et intérêts accrus, dont ce contribuable est redevable, et ce dernier doit les acquitter dans les dix jours de la mise à la poste de la lettre recommandée. Sinon, les effets du dit contribuable sont saisissables.

Tout contribuable qui a omis de déclarer quelque dividende, rente, intérêt, ou tout autre revenu qu'il a reçu, est imposable comme s'il avait reçu le double du revenu qu'il a ainsi omis de déclarer.

Toute personne qui contrevient à l'une des dispositions de la présente loi ou à l'un des règlements adoptés sous son autorité est, lorsqu'aucune autre pénalité est prévue, passible d'une amende d'au plus mille dollars.

• • •

Les magasins- chaînes

A propos de taxe sur les succursales, une corporation municipale a le droit d'imposer, pour chacune des dites succursales, une taxe spéciale ou un permis qui n'excède pas la moitié de la taxe ou permis imposé à celui qui n'exploite qu'un seul établissement; la dite augmentation ne doit pas excéder cent dollars par année et par succursale.

Pour ceux qui n'ont pas leur principale place d'affaires dans la municipalité, la taxe d'affaires, taxe spéciale ou permis ne doit pas s'élever à plus du double de la taxe d'affaires, taxe spéciale ou permis imposé à celui qui n'exploite qu'un seul établissement, l'augmentation ne devant pas excéder deux cents dollars par année par établissement.



**YORK GARAGE
AUTOMOBILE LIMITÉE**

TELEPHONE, YORK 2448-49-50 4730-4740 RUE WELLINGTON VERDUN

W. BERLINGUETTE, président — MEMBRE DE LA CHAMBRE

Juillet 1940

MArquette 0421-9963

CAFE MARTIN LIMITÉE

•
LEO DANDURAND, prés.

"Le plus chic
restaurant
français à
Montréal"

•
SALONS PRIVÉS

Sea Food Bar - Ouvert Jour et Nuit
1521, de la MONTAGNE

A. LEFAIVRE
Président

•
... La plus considérable
manufacture de chaussures
pour hommes
au Canada ...

▼
MacFARLANE-LEFAIVRE LTEE

Bureau et usine :
1680-1690, ave, Papineau

Tél: FAlkirk 1147-1148

**FENÊTRES ET VITRINES DE TOUTES
SORTES NETTOYÉES**

PAR DES CANADIENS EXPERIMENTÉS
ET ASSURÉS

HARBOUR
2528

Appelez
S. LAMOTHE, PROP.
429 ST. VINCENT

LA CIE DE LAVAGE DE VITRES

EXCELSIOR

WINDOW CLEANING CO. REG'D

Page onze

Semences et accessoires de jardin
de toutes sortes
Décorations paysagistes

W.-H. Perron & Cie Limitee

Grainetiers et Pépiniéristes
935, boulevard Saint-Laurent
MONTREAL

Demandez notre catalogue puis
téléphonez votre commande à
LANcaster 4191

vous rappelant toujours que
CHEZ PERRON TOUT EST BON



● Le Foyer automatique
"VOLCANO" vous procurera plus
de chaleur par tonne tout en vous
faisant réaliser des économies con-
sidérables sur le coût de votre
chauffage annuel.

N'attendez pas d'avantage, de-
mandez dès maintenant des détails
complets sur le Foyer automatique
"VOLCANO".

Chalifoux & Fils, Ltée

Usine à St-Hyacinthe

1106 Côte Beaver Hall
PLateau 8531 - Montréal

DOLLARD 4661

SERVICE
GENERAL DE
BUANDERIE
NETTOYAGE

**NEW
METHOD
WASHING** LIMITEE
LIMITED

6455

CHRISTOPHE
COLOMB

La taxe de vente

Un certificat d'enregistrement, émis par le contrôleur du revenu de la province, est désormais nécessaire à tout vendeur en détail de biens mobiliers.

Une taxe de 2% sur son prix d'achat est imposée sur la vente en détail de tout bien mobilier. Tout bien mobilier apporté ou livré dans la province pour consommation ou usage est sujet à cette taxe. C'est le vendeur qui est chargé de la perception et il doit faire rapport le ou avant le 15ème jour des mois de septembre, novembre, janvier, mars, mai et juillet de chaque année, pour les deux mois de calendrier précédant immédiatement la remise.

EXEMPTIONS :

La présente loi ne s'applique pas:

1. A tous titres, valeurs mobilières ou monnaies;
2. A toutes transactions faites par l'entremise de Canadian Commodity Exchange, Inc.;
3. Aux créances, droits d'action, droits incorporels, annuités, primes d'assurances;
4. A la bière et au tabac;
5. A la gazoline et au kérosène (huile de charbon);
6. Aux denrées alimentaires, à l'exclusion des friandises, et des pâtisseries;
7. Aux bateaux et autres agrès de pêche;
8. A l'eau naturelle, distillée ou ozonisée;
9. Aux médicaments livrés sur prescription de médecin;
10. Aux prix des places dans tout moyen de transport, ni au taux de péage;
11. Aux prix d'admission à un lieu d'amusement;
12. Aux ventes au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial;
13. Aux ventes faites à la fabrique ou aux syndicats d'une paroisse, ou à une société ou compagnie de cimetière, ni aux ventes faites par eux;
14. Aux ventes faites par une autorité de justice;
15. Aux ventes faites par toute personne exploitant un commerce, lorsque la marchandise ainsi vendue est expédiée en dehors de la province pour consommation ou usage en dehors de la Province;

(suite à la page 14)

10^{ième} ANNIVERSAIRE
Le seul atelier canadien-français spécialisé dans la similitude en couleurs
DESSIN - LETTRAGE
ILLUSTRATION
PHOTOGRAPHIE
Clichsés de tout genre pour ANNONCES - JOURNAUX CATALOGUES

**OUVERT
JOUR ET NUIT
TELEPHONE
BELAIR
3984***

La Photogravure Nationale *Limitée*

282 QUÉBEC, RUE ONTARIO - PRÈS DE BLEURY • MONTRÉAL

Nos membres à l'exposition de l'artisanat



La soirée du 18 juin est marquée d'une pierre blanche dans les annales de la Chambre. Délaisant pour un peu leurs préoccupations et soucis, un important groupe de membres, accompagnés pour la plupart de leurs épouses, ont visité l'Exposition de l'Artisanat à l'île Ste-Hélène non sans avoir pris au préalable un de ces dîners fins dont l'hôtesse de l'Auberge de la Vieille Marmite a le secret.

Or donc, vers sept heures ce soir-là, une autocade de trente-huit voitures arrivait à l'île sous l'escorte obligeante d'agents motocyclistes. Au débarqué, M. Léon Trépanier, directeur général de la Commission du Troisième Centenaire et président du comité de l'Exposition, souhaita la bienvenue aux visiteurs. La scène se passait à la Vieille Marmite.

M. Louis Wisin'ainer lui répondit au nom de la Chambre, sur le ton protocolaire qu'on lui connaît. Il n'oublia rien, pas même cette allusion à la quantité et à la qualité, fleur choisie de son volume d'éloquence.

Il s'agissait maintenant de se mettre à table. Comme nous étions cent cinquante-quatre et que l'auberge débordait, quelques benjamins furent trop heureux d'aller batifoler dans l'île en at-

tendant leur tour. Un dîner à la mode auvergnate fit les délices des gourmets et, le cidre mousseux aidant, on entendit bientôt les rires fuser et les conversations aller bon train. Une dizaine de joyeux vivants, influencés sans doute par l'atmosphère, se mirent à chanter de vieux airs de France et des chansons à réponses. Et nous vîmes — ô surprise, comme on dit — de graves hommes d'affaires reprendre avec enthousiasme le refrain d'Alouette, tout décorum inutile banni de leurs figures égayées.

Suivit la visite des pavillons de l'Exposition. Ses organisateurs ont pensé qu'en stimulant l'artisanat on pourrait provoquer un réveil dans ce domaine et amener la production, pour les grandes fêtes de 1942, de toute une série d'articles de bon goût, originaux et spécifiquement canadiens. Il semble qu'ils y ont déjà réussi, car l'exposition de 1940 surpasse la précédente tant par la quantité des exhibits que par la qualité améliorée des objets présentés.

Voici d'ailleurs une énumération bien sèche de ce qu'on y trouve: sculpture sur bois, bateaux-miniature, tissage d'étoffes, de tapis et de draperies, fabrication des souliers de "boeu", fer forgé, stylisation, céramique et

poteries, teinture végétale, articles de fantaisie indiens, reliure, meubles, orfèvrerie, poupées.

Nous souhaitons que la Commission du Troisième Centenaire puisse réaliser l'un des nombreux projets qu'elle caresse pour 1942: la tenue à Montréal d'une exposition internationale de l'artisanat. Celle de cette année nous donne un avant-goût prometteur de ce que serait l'autre.

La partie divertissements fut également appréciée de tous, d'autant plus que les folkloristes improvisés du dîner avaient déjà créé l'ambiance propice...

Et après que nombre de visiteurs eurent offert d'autres hommages chaleureux et répétés à l'excellence de ce produit de la pomme qu'ils avaient appris à apprécier un peu plus tôt, la soirée du 18 juin rendit l'âme en présence de quelques retardataires.

Tél.: MA. 6788

ARTHUR DROUIN

Agent industriel, représentant
les Compagnies

J. L. Mathieu, de Sherbrooke, et
Baribeau & Fils, de Lévis.

80 est, rue St-Paul, Montréal

La taxe de vente

(suite de la page 12)

16. Aux repas;
17. Aux livres de classe, bibles et livres de prière;
18. Aux messages télégraphiques;
19. Aux ventes pour un prix de dix cents ou moins sauf lorsqu'il s'agit de liqueurs douces ou d'eaux gazeuses.

PENALITES:

Art. 17: Toute personne qui

- a) vend ou livre dans la province des biens mobiliers, sans être munie d'un certificat d'enregistrement encore valide, ou contrevient autrement aux dispositions de l'article 3 de la présente loi ou des règlements faits sous son autorité, ou
- b) étant mandataire du ministre, refuse ou néglige de percevoir

l'impôt, d'en tenir compte ou d'en faire remise conformément aux dispositions de la présente loi ou des règlements faits sous son autorité, ou

- c) refuse de permettre à un officier du revenu de faire l'examen de la vérification prévu à l'article 14 de la présente loi, commet une infraction à la présente loi et est passible, sur poursuite sommaire, en sus des frais et de l'obligation de faire remise de l'impôt, d'une amende de pas moins de dix dollars et de pas plus de mille dollars, pour chaque vente, dans les cas prévus au paragraphe "a" ou "c" du présent article, et dans tous les cas, à défaut de paiement de l'amende et des frais et de remise de l'impôt ci-dessus mentionné, d'un emprisonnement de trois mois.

On ne pourra plus taxer les voyageurs de commerce:

Les manufacturiers apprendront avec plaisir qu'aucune corporation municipale ne peut obliger une personne n'ayant pas de place d'affaires dans la municipalité à payer une taxe ou à se munir d'un permis pour prendre des commandes, vendre et livrer des marchandises, si ces opérations ne sont faites qu'avec des marchands, commerçants ou manufacturiers dans le cours ordinaire de leurs affaires.



LA LOI DES VEHICULES AUTOMOBILES

Les limites de vitesse sur les routes de la province sont désormais de . . .

50 milles à l'heure sur les chemins à surface dure ayant des habitations ou des établissements qui y ont accès;

40 milles à l'heure sur les chemins de montagne ou sur les chemins gravelés offrant une bonne visibilité en ligne droite;

20 milles à l'heure sur les chemins sinueux en montagne, dans les courbes, districts commerciaux, en face d'écoles, aux intersections et aux traverses à niveau de chemins de fer.

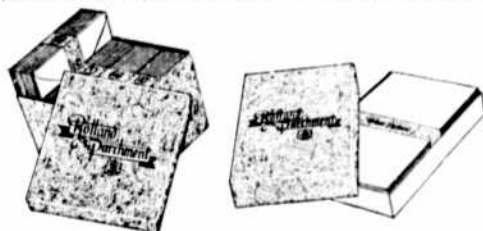
N. B. Il n'y a plus de limite de vitesse sur les chemins à surface dure où il n'y a pas d'habitations.

NOUVELLES ENTREPRISES ENREGISTREES DANS LES REGIONS DE MONTREAL ET DE TORONTO DURANT L'ANNEE 1939

Énumération	Région de Montréal	Région de Toronto
Nouvelles entreprises	50	14
Construction et expansion	9	10
TOTAL	59	24
Capital engagé	\$13,200,000	\$289,000
Espace additionnel occupé	1,640,00 p.c.	124,00 p.c.
Nombre d'employés	1,200	448

Pour votre correspondance personnelle

... Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au Parchemin Rolland. Il est fabriqué pour des connaisseurs. Le Parchemin Rolland plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'œil par son fini mat et sa blancheur de neige.



Les bons marchands de papeterie—ou votre imprimeur—peuvent vous fournir le Parchemin Rolland. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief—pour dames et messieurs.

Compagnie de
PAPIER ROLLAND
Limitée

Notre Département de Service peut vous aider

Le béton est un matériau moderne dont les applications sont multiples dans le domaine de la construction. Nous pouvons vous aider à résoudre tout problème impliquant son usage. Nous mettons à votre disposition en tout temps et sans aucun frais de nombreux ouvrages de référence et l'expérience de notre département de Service. Vous n'avez qu'à écrire à nos bureaux les plus proches.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED

Immeuble Canada Cement Company
Square Phillips Montréal

Bureaux de ventes à
MONTREAL TORONTO WINNIPEG CALGARY

harmonieux



\$1.00 livrera 300 Sweet Caps
ou 1 livre de tabac à pipe Old Virginia
aux Canadiens en service dans le
Royaume-Uni et en France seulement.
Adresse—"Sweet Caps"
B.P. 6300, Montréal, P.Q.

comme une sweet caporal

• Les cigarettes Sweet Caporal s'harmonisent à n'importe quelle humeur. Car en elles les meilleurs tabacs virginien sont mélangés et balancés en un orphéon de saveur et d'arome parfaits. Elles sont donc partout accueillies avec des "Encore! Encore!"



"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."

LA BISCUITERIE....

(suite de la page 6)

rées livrées au public. Une dernière constatation, c'est l'importance primordiale, pour le moment du moins, du marché intérieur. L'exportation sur une grande échelle, si toutefois elle est possible, reste à bâtir. Il ne serait pas à conseiller d'y consacrer des capitaux importants aussi longtemps que la situation interna-

tionale ne se sera pas clarifiée. L'industrie de la biscuiterie continuera à prospérer si elle recherche d'abord la satisfaction des goûts du consommateur canadien avant tout et aussi si elle s'applique à . . . raffiner de plus en plus ces goûts! La différence qui existe entre la production de 1937 et celle de 1938 montre que c'est possible!

Les vignettes qui accompagnent cet article illustrent l'un des stages de la fabrication des biscuits: la cuisson. La première nous montre les biscuits, encore en pâte, entrer dans les fours à gaz Baker-Perkins (installés récemment chez Viau Ltée). La deuxième nous donne une vue d'ensemble de ces nouveaux fours à gaz. Sur la troisième enfin, les biscuits sortent cuits et se dirigent automatiquement vers la table d'expédition.

Biscuits qui sortent du four



Félicitations

Les membres de la Chambre
offrent leurs sincères
félicitations

à

M. C. E. Gravel

M. T. T. Smyth

M. J. J. Perrault

à l'occasion de leur nomination
à la direction des
Ecoles Catholiques de Montréal

Depuis
The Slater Shoe
70
sans l'ardoise
nulle chaussure n'est
SLATER
5 F 12

LA MISSION de la HOLLANDE

par

EMILE ENTHOVEN

Professeur d'histoire diplomatique moderne aux Universités
de Leyde et d'Amsterdam.



J'intitule ma conférence: le développement de la politique étrangère des Pays Bas — la Hollande — vis à vis les grandes puissances.

La Hollande est située à un endroit stratégique du continent européen, dans cette région où depuis des siècles les grandes collisions de l'ouest de l'Europe se sont produites et où les conflits à mort ont fait rage. Elle est située à l'embouchure du Rhin, lequel, comme un fil d'argent, serpente à travers son histoire politique économique et internationale. Non seulement sur la Belgique, mais à un certain degré aussi sur les Pays Bas, pèse une fatalité géographique qui fait que ces pays seraient ruinés et seraient cause de grandes guerres, s'ils ne faisaient preuve d'une grande habileté. Et vous comprendrez facilement qu'il est de la plus grande

importance pour nous, dans cette partie que jouent autour de notre territoire les puissances européennes, de reconnaître pleinement ce qui est notre devoir et ce que les autres attendent de nous.

Ceci nous amène au problème de notre politique étrangère dont, pour s'en faire une idée juste, il faut considérer le développement au cours de l'histoire.

Dès qu'il se pose, le problème de l'indépendance de la Hollande devient d'intérêt européen. Il est évident qu'avant la libération de la Hollande, ce pays n'avait pas, à vrai dire, de politique étrangère. Les années qui précédèrent le traité de Munster (1648) furent surtout employées à la lutte pour notre indépendance. Il est vrai que sous le Prince Stadholder, Frederick Hendrik, une alliance fut conclue avec la France. Cette

Texte d'une causerie prononcée devant les membres de la Chambre
des Jeunes, à l'Hôtel Windsor, le 22 mai 1940

alliance, toutefois, eut peu d'effet et ne peut être considérée comme le signe d'une politique indépendante. En vérité, ce n'est que depuis 1648 que la Hollande a su s'affirmer comme état souverain indépendant et depuis ce temps on s'intéresse avec beaucoup d'attention à la question de notre politique étrangère. Il est bon de souligner que la République des Provinces Unies, lorsque naquirent ses droits internationaux, était déjà très développée. Libre, puissante, et riche, soutenue par un

esprit de force, endurcie par son conflit pour l'indépendance, la République, du fait aussi de sa position géographique, se classait au premier rang parmi les puissances. Fournisseur de toute l'Europe et possédant une marine marchande par excellence, l'influence de la Hollande se répandait par tout l'univers. Conserver et jouir de ces biens, après la victoire gagnée, telle était la pensée de tous. La position, toutefois, était loin d'être sûre; la jeune République, entourée d'envieux, ressentit immédiatement après la paix de Munster les effets de la première guerre anglaise et cette position précaire ne permit point le désarmement prévu qui donna cours à la dispute entre le jeune Stadholder, Guillaume II et les villes commerciales. Et ainsi naquit le désir de sauvegarder, au moyen d'ententes et de conventions politiques mutuelles, la position obtenue dans le domaine économique, colonial et intellectuel, et surtout la situation de la marine marchande. C'est un fait reconnu que le succès ne couronna pas ces efforts et que la Hollande se vit mêlée aux conflits de toutes sortes qui furent déclanchés dans l'ouest de l'Europe au cours des années qui

s suivirent le Traité de Munster. Bon nombre de ces conflits se réglèrent sur notre sol: les noms Ryswyk, Nimeguen et Utrecht témoignent du rôle joué par la République dans la politique de ce temps. Toutefois, pour bien comprendre notre politique, il faut se souvenir que pendant tous ces ajustements la République ne fit aucune demande importante pour elle-même j'entends de demandes territoriales. La politique et l'état d'esprit de la République ne visaient qu'à la préservation. Sa politique n'était pas offensive, mais simplement défensive — activement défensive, car elle dut s'opposer aux efforts inspirés par la politique du Roi Louis XIV qui avait comme but l'hégémonie européenne et dont l'emprise sur la jeune République aurait pu être fatale. Une politique activement défensive est le terme qui pourrait être donné à la politique maintenue pendant la période qui suivit le Traité de Munster et précéda celui d'Utrecht.

Un changement se produisit après 1715. Le rôle politique de la République changea, du moins pour le moment, quoique celle-ci demeurait toujours un marché monétaire et mondial. Le développement de la République, comme unité politique, était de beaucoup plus ariéré que son développement économique. Tandis que les pouvoirs des autres états avoisinants, avec des gouvernements centralisés, se développaient de plus en plus et tandis qu'à l'est d'autres états devenaient des facteurs importants, la République elle, s'effaçait peu à peu. Ceci était bien en accord avec la mentalité qui prédominait de plus en plus dans le pays. Politiquement, la Hollande paraissait lasse de l'effort qu'elle avait dû soutenir pour conserver les avantages de sa libération. D'une part la tendance nouvelle de sa politique extérieure à se tenir hors du jeu des autres puissances

EXTERMINATION

PROPRIÉTAIRES . . .

Confiez la désinfection de vos propriétés, logements et appartements à la plus ancienne et la plus importante maison canadienne-française du genre à Montréal.

Poudres, liquides insecticides et matériaux de désinfection garantis, à vendre en gros et en détail.

- Punaises ● coquerelles ● fourmis
- silver fish ● criquets ● Mites ● Rats
- Souris ● leurs oeufs ● etc.

**CHIMISTES SANITAIRES
ENTOMOLOGISTES
FUMIGATEURS**

La corporation des produits

**PARA
LIMITÉE**

Fred. Charbonnier, Président et Gérant
MEMBRE DE LA CHAMBRE

Bureaux et Laboratoires Appelez:
5886 avenue Papineau DOLLARD 2451*

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Fabricants de chaussures et tanneurs

SPÉCIALITÉ:

CHAUSSURES DE SPORT:
hockey, ski, baseball,
football, etc., etc.

SOULIERS DR VERNER
pour dames et
pour messieurs

939 Square Victoria, Montréal

MArquette 1386

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES
en gros

5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731*

et hors de leurs conflits; d'autre part l'opposition et les querelles intestines rendaient impossible la formation d'un parti fort entre les mains d'un gouvernement central puissant. Il faudrait trop de temps pour dépeindre cette période plus au long. On négligea la défense du pays et à la fin, la Hollande se vit sous la domination de Napoléon sans une résistance qui vaille. Cette période dans la politique étrangère pourrait être qualifiée de passive défensive et ensuite passive: la Hollande se tient hors de tout.

En 1813, après la chute de Napoléon, la Hollande reconquit son indépendance grâce surtout à sa propre puissance. L'initiative prise à ce moment fut d'une grande importance, car de ce fait nous n'avons pas eu à payer de retour les grandes puissances de nous avoir redonné notre liberté. Le sud des Pays Bas prit un autre chemin. Après que l'Empire autrichien n'en eut plus voulu les grandes puissances s'en chargèrent et annexèrent ce territoire au nord des Pays Bas. L'histoire qui s'ensuivit est connue. L'Union ayant fait fausse route, les grandes puissances revinrent sur leur décision, mais elles respectèrent les frontières du nord de la Hollande, celles de 1792, car les habitants de cette contrée avaient eux-mêmes reconquis leur indépendance. Après cette division du pays, toutefois les Pays Bas perdirent toute l'habileté qu'ils possédaient dans la sphère des politiques étrangères. Et ils adoptèrent, en principe, et d'après la volonté du peuple, une attitude de neutralité et d'indépendance dont ils ne se sont pas départis depuis. A la déclaration de la Grande Guerre, il fallait évidemment adopter une attitude précise; le monde dut reconnaître plus tard que la Hollande pendant ces années extrêmement difficiles sut respecter cette attitude au meilleur de sa

connaissance et sans entreprendre sa neutralité.

Après la guerre et au cours de la réorganisation de l'Europe, notre pays, et j'attire surtout votre attention sur ce point — dut se déclarer et faire connaître sa position en ce qui regarde un problème politique de la plus grande importance — je veux dire: la **sauvegarde de l'ouest de l'Europe**. Qu'était-il arrivé? La neutralité belge, un élément d'importance dans la structure de l'Ouest Européen, était maintenant considérée comme morte. Il était évident qu'elle n'offrait aucune garantie et la Belgique elle-même voulait en être débarrassée. Mais en même temps, la Belgique avait besoin, pour la délimitation future de ses frontières, d'autres garanties et provisions. Les grandes

puissances qui avaient gagné la guerre firent appel énergiquement au gouvernement hollandais, comme vieux neutre, et lui demandèrent sa coopération, alors que sa position était loin d'être simple et enviable.

Il est de la plus grande importance d'analyser la nature et les lois de ce problème de sécurité si important pour l'Europe et sa signification pour nous en référant à la structure politique de l'ouest de l'Europe.

Le problème est vieux, comme d'ailleurs tous les problèmes qui se rapportent aux facteurs géographiques. En réalité, il date de Charlemagne et la répartition de son empire par le traité de Verdun en 843. Ce traité fut modifié en 870 par le traité de Mersen qui

“La Sauvegarde”

ASSURANCES SUR LA VIE

Siège Social

Montréal

Si vous avez un produit bien distribué,
LA RADIO VOUS LE FERA VENDRE!
 Mais encore faut-il que vous vous en serviez
 à bon escient.
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS Y AIDER!

IMPERIAL BROADCASTING COMPANY

1434 ouest, rue Sainte-Catherine - Plateau 9811

ÉDOUARD BAUDRY — MEMBRE DE LA CHAMBRE



DO. 1194-95

Arm. Lamarre
 Membre de la chambre

FOURNAISES
 SOUFFLEURS

INCINERATEURS
 RADIATEURS

OUVRAGES EN FONTE

FONDERIE BELANGER

Angle Iberville et DesCarrières

cédait la Lorraine à l'Allemagne portant les frontières de cette dernière jusqu'aux limites de Paris. Dès ce moment, la France grandissante vit en cette proximité une menace, et un sentiment naquit qui se développa au cours des ans jusqu'à l'heure actuelle et qui a laissé son empreinte sur la politique française. Henri Ier et Philippe LeBel avaient formulé leur "politique rhénane" en ces quelques mots et l'on peut dire que pendant la consolidation de l'état français, "la politique des frontières naturelles" a toujours été au premier plan. Cette politique ne s'étend pas seulement à l'est, mais aussi au nord. Sully le reconnut et Richelieu dit à la fin de sa vie: "L'idée de mon gouvernement a été de donner à la France les frontières qui lui étaient destinées par la nature". La nature cela voulait dire le Rhin comme facteur de sécurité. Et quand Mazarin projeta le mariage entre Louis XIV et l'Infante d'Espagne, l'idée de faire du sud de la Hollande un boulevard inexpugnable "pour Paris n'était pas étrangère au projet". Après l'arrivée d'Elzas en France cette politique prit une autre tournure, surtout sous Louis XV et l'on aspira à créer des clients politiques français dans les états à la gauche du Rhin: les Allemands de France parmi lesquels Louis XV recruta bon nombre de

ses régiments. La révolution française, créée premièrement par les idéologies, réalisa en fin de compte les aspirations de Richelieu, appelées par Madelin, le grand dessein des rois de France "et l'aspiration constante de la nation".

Quand plus tard, en 1815, les frontières de France retournèrent à peu près à ce qu'elles étaient en 1792, la Restauration reprit l'ancienne politique graduellement. Le Rhin a conservé son pouvoir d'attraction traditionnel et des hommes d'état comme Châteaubriand, Tocqueville, Bonald et Thiers, pour n'en mentionner que quelques uns, devinrent les solliciteurs d'un nouveau Lunéville.

Alors que la question de l'indépendance de la Grèce offrait une opportunité à la France de soumettre l'Europe à la réorganisation territoriale désirée par elle, il est intéressant de noter, par curiosité, que le Premier Ministre Polignac, en indemnité des états indépendants qu'il voulait créer le long du Rhin, afin de s'en servir comme écran, offrit à la Prusse, la Hollande et la Saxe. L'offre acceptée, la maison régnante des Pays Bas pourrait se contenter du trône vacant de Constantinople !!! Tous ceux qui ont étudié l'histoire qui précéda la guerre franco-allemande, savent

quel rôle y a joué le problème du Rhin. Et pour cette raison, ce ne peut être une surprise pour personne de constater qu'après la Grande Guerre, l'Europe fut de nouveau impliquée dans ce problème de conservation avec le Rhin apparaissant de nouveau au premier plan. Les Etats-Unis avaient repris leur politique de garantie pour la sécurité française: politique que devait endosser plus tard la Grande-Bretagne. Lorsque, en 1839 les grandes puissances européennes revisèrent les traités afin d'étudier la question de la sécurité belge, elles comprirent l'importance de la situation stratégique du Limburg. A l'unanimité elles demandèrent, comme je vous l'ai déjà dit, et ceci énergiquement, une coopération positive à notre pays: elles étaient convaincues que toute solution du problème de la sécurité française qui ne tiendrait pas compte du Rhin serait vaine et ne donnerait aucune satisfaction aux intéressés. On pouvait annexer le Limburg: on biffa cette solution des délibérations; lui accorder un statut indépendant — solution d'un intérêt tout particulier pour la Belgique qui voyait ainsi réduits les dangers d'invasion provenant de sa configuration géographique: solution que l'on refusera. Enfin on s'entendit pour demander à la Hollande une garantie d'ordre militaire afin de fermer, par ce moyen, à l'Allemagne la porte par laquelle elle pouvait envahir la France. Cette garantie, la Hollande qui, à bon droit ne se jugeait pas plus obligée que la Belgique envers les grandes puissances, la refusa. Alors, une question se posait: devons-nous comme l'expérience nous l'avait démontré, demeurer étrangers, indifférents aux dangers inhérents à notre situation géographique? Notre réponse fut la déclaration de notre politique: la Hollande défendrait son intégrité territoriale

(suite à la page 24)

LES TEINTURIERS et NETTOYEURS CONNUS

Léveillé
LIMITÉE

CHERRIER 2152

THE WELL-KNOWN CLEANERS and DYERS

BUREAU : 4368, PARTHENAIS — ATELIERS : 4371, LAFRANCE



Paul Dozois

PHOTO DUMAS

Votre programme, Messieurs!



Mes chers amis,

Avant de vous présenter mon programme pour l'année 1940-41, je veux tout d'abord féliciter mon bon ami, Antoine Desmarais, pour le magnifique rapport qu'il nous a soumis il y a quelques instants. Notre ami Desmarais peut être orgueilleux de vous présenter une si longue liste de réalisations, mais il doit surtout être heureux et nous, lui être reconnaissants, des répercussions heureuses qu'aura sur l'avenir de notre Chambre, son terme de président.

Antoine Desmarais fut un président idéal, toujours sur la brèche, ne manquant jamais une occasion de promouvoir et de défendre nos intérêts; nous pouvons dire qu'il a sorti la Chambre de commerce de sa léthargie pour lui donner un nouvel élan et communiquer à un grand nombre de membres, un enthousiasme qui assurera définitivement son existence en lui permettant d'atteindre le but pour lequel elle a été fondée. J'ajoute à mes félicitations, un merci sincère pour ses bons conseils. Je puis vous assurer que ces conseils seront mon principal point d'appui pour que mon année de présidence soit un succès.

Je veux aussi vous réitérer mes plus sincères remerciements pour m'avoir élu à la présidence de notre Chambre et aussi féliciter les nouveaux élus: ils méritent tous cette marque de confiance qu'ils ne trahiront pas, j'en suis sûr. Nous avons à regretter la retraite de quelques membres de l'ancien conseil, mais, heureusement, ils restent encore attachés à notre Chambre et comme vous le constaterez lorsque je vous ferai part de mon programme, nous leur avons tous confié des postes où ils pourront encore nous rendre de grands services.

Assumer la direction d'une association comme la nôtre par les temps difficiles que nous traversons, est une bien lourde tâche, mais vous êtes assurés que j'y

consacrerai le meilleur de moi-même afin que notre Chambre continue de marcher de succès en succès. Je vous disais récemment que j'avais à coeur son succès parce que je voulais que toute notre jeunesse puisse profiter des avantages que nous-mêmes avons eus; permettez-moi ce soir, d'ajouter que c'est surtout dans une période difficile comme celle que nous traversons, que la Chambre de commerce peut rendre des services aux jeunes qui entreprennent la lutte pour la vie. Or, notre Chambre de commerce étant une école de formation, tend à améliorer ses membres, à augmenter leurs connaissances et à leur créer des relations. Si nous remplissons bien cette mission, nous contribuerons à mieux armer les jeunes qui entreprennent cette lutte pour la vie.

Messieurs, dans le but d'assurer à notre Chambre une année de prospérité, nous avons élaboré un programme qu'il me fait plaisir de soumettre à votre approbation.

Tout d'abord, nous avons pensé de diviser la Chambre en quatre groupes de comités qui seront présidés par un membre de l'exécutif. Ainsi, le 1er vice-président, M. Gérard Boudrias, sera président des comités sociaux qui comprennent les comités suivants: Bonne Entente, Pratique oratoire, Réception des nouveaux membres et Oeuvres sociales. Le 2ème vice-président, M. Roger Martel, sera président des comités d'organisation qui sont les suivants: Forum, Visites Industrielles, Relations Extérieures, Appels téléphoniques et Publicité. Le secrétaire, M. André Lesage, en plus de remplir sa tâche de voir au bon fonctionnement du secrétariat, tâche facile étant donné que nous avons deux excellents employés, M. Jacques Melançon et Mlle. G. Crevier, sera président des comités d'étude, et le trésorier, M. George Leprohon, président du Comité de propagande.

Leur travail consistera à animer, à surveiller et à faire produire à chacun des comités sur lesquels ils auront juridiction, le meilleur rendement possible; ils seront responsables devant l'exécutif de leur bon ou de leur mauvais fonctionnement. Chaque comité sera présidé dans la plupart des cas, par un conseiller.

Le Club de bonne entente sera présidé par M. Eric Cormier qui sera assisté de M. Léopold Cusack et probablement de M. Léo Richard. Je suis convaincu que ce trio continuera le beau travail qu'y a fait depuis deux ans, notre ami, Fernand Picard.

Le comité de pratique oratoire sera complètement réorganisé sous la présidence de M. Fernand Picard qui a prouvé son talent d'organisateur dans le passé. Il aura comme directeur pédagogique un de nos membres les plus dévoués, M. René Guénette. M. Guénette est un pédagogue averti qui nous a consenti la faveur de faire bénéficier nos membres de son expérience et de son savoir-faire, je ne doute pas que ce comité, sous leur direction, connaîtra de beaux jours.

Le comité de réception des nouveaux membres sera présidé par M. Eric Cormier. Je suis sûr que les nouveaux membres seront accueillis chaleureusement par M. Cormier.

M. Léopold Bonnier a accepté de présider le comité des oeuvres sociales qui comprendra trois sous-comités qui seront à leur tour présidés par M. Gilles Vandelac pour les sous-comités des oeuvres de guerre et transport par automobile et M. Gustave LeDroit a consenti à continuer son beau travail au sous-comité des donateurs de sang.

Passons maintenant au second groupe de comités: les comités d'organisation. Le Forum et les conférences seront organisés par M. Henri Touchette: c'est notre intention d'organiser durant l'été deux dîners-forum dans la banlieue de Montréal et à l'automne, nous vous offrirons deux dîners-forum par mois, ainsi que trois ou quatre conférences comme celles que notre ami Touchette avait organisées l'an dernier à la salle St-Sulpice.

Le Comité des relations extérieures sera dirigé par M. Bernard Archambault. Il verra à nous organiser des voyages, à nous assurer les services de conférenciers éminents pour nos quatre grands dîners-causeries ainsi qu'à l'organisation d'un thé-dansant à l'automne.

Le Comité des visites industrielles sera évidemment dirigé par M. Roger Charbonneau; il sera chargé de nous organiser deux visites industrielles par mois.

Je ne suis pas inquiet: ses récentes réalisations sont une garantie.

Le Comité d'appels téléphoniques sera dirigé par M. Gilles Vandelac. Ce nouveau comité sera formé en vue d'épargner des frais à notre secrétariat et aussi dans le but d'inciter un plus grand nombre de nos membres à suivre nos activités. Ainsi, lorsque nous ferons un dîner-forum, une conférence, une visite industrielle ou un voyage, il nous sera facile, dans une même journée de communiquer à nos membres notre désir qu'ils soient présents.

Le Comité de publicité est aussi un nouveau comité. Dans le passé, notre publicité a été faite pour ainsi dire, au petit bonheur. Je ne veux blâmer personne, car je sais que l'on a fait pour le mieux avec les moyens dont on disposait, mais je crois le temps venu pour nous d'avoir un comité de publicité bien organisé. Cette tâche a été confiée à nul autre que notre ancien président, M. Antoine Desmarais, mais comme j'attache une très grande importance à ce comité, j'ai adjoint à M. Desmarais, trois autres membres, qui auront la direction des trois sous-comités: M. Claude Demers: les journaux; M. L.-Gaston LeBlanc: la radio; M. Jean Morin: la rédaction du Bulletin.

A l'avenir, tous les comités sans exception qui auront des communiqués pour les journaux, devront les faire parvenir à M. Claude Demers qui sera chargé de les reviser s'il y a lieu, et de les transmettre à qui de droit pour qu'ils parviennent dans le plus bref délai aux journaux. M. Demers sera aussi chargé d'appointer des membres pour préparer des communiqués sur nos voyages, nos visites industrielles ou toute autre activité où les journaux ne seront pas représentés.

M. L.-Gaston LeBlanc sera chargé d'organiser des programmes de radio et d'obtenir des émissions des postes de radio. Les directeurs de ces postes nous sont sympathiques; il ne s'agit que de faire les démarches nécessaires pour obtenir ces faveurs, je sais que M. LeBlanc s'acquittera de cette tâche.

M. Jean Morin continuera le travail qu'il a commencé il y a quelques mois à la rédaction du Bulletin.

Le troisième groupe de comités englobe tous les comités d'étude; ils seront sous la direction de notre secrétaire, M. André Lesage qui sera assisté de MM. Lucien Benoît et J.-J. Bernard; inutile de vous rappeler l'importance des comités d'étude pour une association comme la nôtre; je prétends que les comités d'étude en sont l'essence même et que s'ils n'existaient pas, la Chambre de commerce ne devrait pas exister.

J'ai confiance que sous la direction des ces trois membres, nos comités d'étude seront plus actifs que jamais auparavant. Je ne vous énumérerai pas la liste de ces comités que vous connaissez tous: il y en a plus d'une vingtaine; ils ont été pour la plupart réorganisés ces mois derniers et je ne crois pas que nous fassions beaucoup de changements dans leur direction. Cependant quelques nouveaux comités seront créés, entre autres, un comités pour étudier la question du chômage, qui sera présidé par notre ami Jean-G. Peloquin. Le chômage est une plaie sociale et économique et si nous pouvions, à la suite d'une étude sérieuse de la question, y trouver quelques remèdes, nous rendrions un grand service à notre pays. Je sais que notre ami Peloquin accomplira avec succès ce travail, car il en a la compétence. Nous formerons aussi un comité spécial qui sera chargé, sous la direction de notre aviseur légal, Me. Châteauguay Perreault, de la refonte de notre constitution.

Je vous le répète, le bon fonctionnement de nos comités d'étude est d'une très grande importance pour notre Chambre et vous pouvez être assurés qu'ils auront toute notre attention.

Je passe maintenant aux fonctions de notre trésorier, M. Geo. Leprohon qui aura charge du comité de propagande. L'an dernier, les équipes de recrutement s'occupaient également des renouvellements, mais, comme cette année nous aurons des renouvellements à tous les trois mois, nous avons cru bon de former un comité qui s'occupera uniquement de renouvellements; ce comité sera sous la direction de M. Gilles Vandelac. M. Leprohon verra d'ici peu de temps à réorganiser les équipes de recrutement sur des bases nouvelles afin de donner un rendement plus efficace.

Mais en plus des équipes de recrutement, j'ai pensé de mettre à profit la vaste expérience en matière de recrutement, de notre ami, Roger Martel, et je l'ai chargé de voir à ce que les conseillers recrutent au moins six nouveaux membres chacun au cours de l'année. Je ne crois pas que ce chiffre soit trop élevé, car je suis d'avis qu'un membre qui se dit assez intéressé au succès de notre Chambre pour participer à sa direction, devrait être en mesure de nous recruter une bonne demi-douzaine de membres chaque année.

Mon ambition est qu'à la fin de mon terme, je puisse vous annoncer que notre Chambre compte au moins 600 membres. Je suis confiant, car je sais que notre ami Leprohon prendra à coeur son travail et qu'il en fera un succès.

Voilà, messieurs, notre programme d'organisation pour l'année qui commence. Inutile de vous dire que nous sommes prêts à le modifier si cela est dans l'intérêt de notre Chambre. En tous les cas, je puis vous assurer que vos suggestions seront toujours les bienvenues et seront toujours sérieusement considérées. Je vous disais au début que j'avais confié des postes aux conseillers qui se sont retirés. Comme vous avez pu le constater au cours de l'exposé, M. LeDroit reste président du comité des donateurs de sang, M. Peloquin devient président du comité qui étudiera la question du chômage; quant à M. Robic, nous ne le perdrons pas. La Chambre senior l'ayant désigné comme son représentant sur notre conseil, j'en suis très heureux; de cette façon, nous sommes assurés de sa collaboration et de son dévouement. Je signale que nous accueillerons également avec plaisir M. Maurice Trudeau, un pionnier de notre Chambre, comme représentant aussi de la Chambre senior, sur notre conseil. Quant à M. André Montpetit, nous sommes assurés de sa collaboration que nous saurons mettre à l'épreuve à l'occasion.

Je puis également ajouter que la Chambre de commerce senior peut être assurée de notre entière collaboration. Personnellement, je suis disposé à oublier les griefs du passé ou toute friction qu'il y a eue dans le passé. Je suis convaincu qu'une entente et une étroite collaboration entre nos deux Chambres est possible si chacun veut y mettre de la bonne volonté.

Inutile de vous dire que la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes recevra comme par le passé, notre appui et notre collaboration, afin que ce mouvement continue à progresser.

Messieurs, j'avoue que nous avons élaboré un programme ambitieux, mais j'ai confiance de pouvoir le réaliser. Je suis assuré du dévouement de tous les conseillers qui ont conscience, j'en suis sûr, que leur poste de conseiller ne comporte pas seulement des honneurs, mais aussi des devoirs. Si la réalisation de ce programme dépend dans une certaine mesure du conseil, elle dépend surtout de tous les membres, car quel que soit le programme que nous élaborons, si nous n'avons pas votre appui, votre collaboration, nous ne pouvons le réaliser. Que tous et chacun fassent leur part et je suis assuré que notre Chambre connaîtra la plus belle année depuis son existence. Ce sera la réalisation de mon plus cher désir.



LA HOLLANDE...

(suite de la page 20)

une attaque sur son territoire voudrait dire la guerre. A cette occasion, il fut clairement démontré que l'histoire a créé une maxime politique de premier plan et confirmé que l'existence intacte et indépendante de notre territoire est une condition essentielle de l'équilibre politique de l'Europe et de la paix. Cette maxime est toujours d'actualité. En effet, et j'insiste sur ce point, toujours nous avons été et sommes encore les défenseurs de notre intégrité territoriale. Ce principe était de la plus grande importance pour la stabilité de la politique européenne et la paix. Nous en étions les dépositaires. Cette intégrité nous était confiée; elle ne devrait pas être mise en danger et enfreinte d'aucune façon.

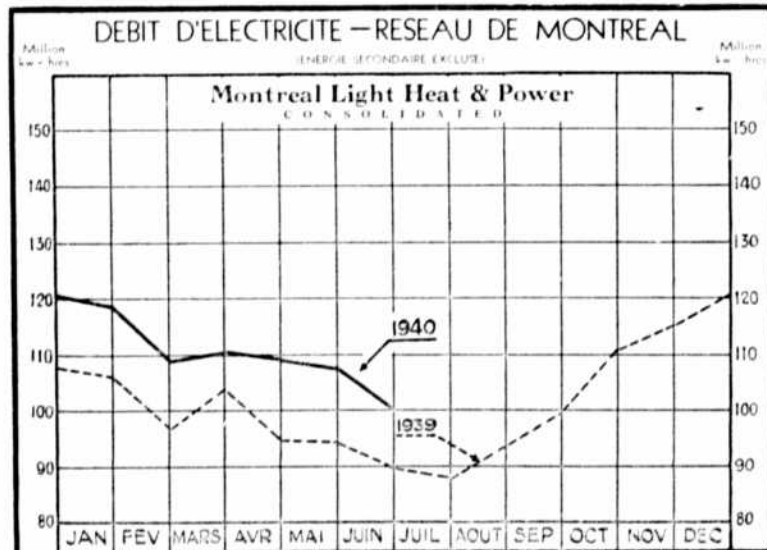
Ainsi, même en temps de paix notre politique devait être telle que jamais l'on ne puisse même nous soupçonner d'agir en intelligence avec des intérêts étrangers aux nôtres.

En défendant nos intérêts, nous défendons les intérêts de toute l'Europe. Nous avons à sauvegarder notre neutralité non seulement en temps de conflit, mais notre politique permanente était de nous suffire à nous-mêmes en général. Résister à toutes les politiques des puissances étrangères et pour cela se suffire à soi-même, devenait la clef de voûte de notre survivance en tant qu'état. De là découlait cette obligation — à laquelle nous avons toujours porté notre plus grande attention — d'être toujours sur le qui-vive, et d'agir quand l'exigeait notre devoir: jamais nous ne pouvions nous tenir à l'écart et fermer les yeux sur les événements internationaux.

N.D.L.R.

Vous connaissez la suite - - - Les événements ont-ils fait mentir cette thèse?

Page vingt-quatre



Le débit d'électricité (énergie secondaire non comprise) a marqué une avance dans la région de Montréal durant le premier semestre de 1940, comme le démontre le graphique ci-dessus. Les chiffres fournis par Montreal Light Heat & Power Consolidated indiquent un débit total de 653,841,760 kilowatts-heure contre 585,236,420 kilowatts-heure pour la première moitié de 1939. C'est là une augmentation de 11.72 pour cent.

Bonnier, Duclos & Bonnier
ADMINISTRATEURS DE
La Compagnie d'Assurance Funéraire
3503 PAPINEAU AMHERST 5469
de Montréal, Limitée.
Directeurs de Funérailles
J. E. TESSIER, Gérant—MEMBRE DE LA CHAMBRE

STANDARD PAPER BOX LIMITED

Manufacturiers de boîtes de carton gaufré (corrugated),
de caisses d'expédition et de tous genres d'emballages

Nous offrons un service prompt et efficace supporté par l'expérience, par des dessinateurs compétents, un outillage complet et moderne pour la production de tous genres de boîtes de carton, et de boîtes transparentes.

Nous invitons vos demandes.

6210-6240 avenue du Parc
Montréal

Téléphone
DOLLARD 2401

C. N. MOISAN
Président et Gérant général

COMMENT S'HABILLAIENT LES GENS COSSUS AU CANADA IL Y A 125 ANS



Et voici ce qu'ils
disaient:

"POUR MOI
TOUJOURS
MOLSON"

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

MCDONALD SHOE CO. LTD.

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
POUR HOMMES

5680, rue St-Dominique

ROD. CORBEIL, Président - - MEMBRE DE LA CHAMBRE



L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visitée par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service irréprochable.

WINDSOR HOTEL
CARRÉ DOMINION

The Prudential Assurance Company Limited

de Londres, Angleterre

*La plus importante institution d'assurances
de l'Empire Britannique*

Total de l'actif, assurance tous genres	—	\$1,725,018,495
Total du revenu 1939	—	273,769,761

Bureau chef pour le Canada
Montréal, P. de Qué.

ANTOINE DESMARAIS
Assureur agréé

Gérant de la succursale Place d'Armes

Membre de la Chambre

Les placements au Canada dépassent \$30,000,000

Votre adresse à TORONTO et QUEBEC



LE
**ROYAL
YORK**
TORONTO

● Au Royal York, le plus grand hôtel de l'Empire Britannique, vous trouverez douche, baignoire et radio dans toutes les chambres — salle à manger Impérial, café Vénitien et Sandwich Shop, souper dansant tous les soirs — situé au centre de la ville — passage souterrain de la station à l'hôtel — taux aussi bas que \$4, chambre simple, plan européen.

● Le CHATEAU FRONTENAC est le rendez-vous des hommes d'affaires et de la société à Québec — c'est le point de départ pour les champs de golf, les visites dans la ville, et les excursions aux endroits intéressants des environs. A compter de \$3.50, chambre simple, système européen.



Chateau Frontenac

Pour renseignements et réservations, veuillez communiquer avec le gérant de l'hôtel ou avec l'agent du Pacifique Canadien le plus proche.